

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 27 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 27 juin à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Maire.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Caro, Mme Perol, M. Simonnet, Mme Roussel, M. Rabier, Mme Beaupuis, M. Panefieu, M. Ollivier, Mme Mauclerc, M. Thomas, M. Moreau, M. Langer, M. Guinard, Mme Delarue, M. Dalmat, Mme Villette, M. Vacher, Mme Delorme, Mme Le Berre, M. Camus, M. Breyse, M. Sireuil.

Secrétaire de séance : M. Camus.

Absents excusés représentés :

M. Despérelle avait donné pouvoir à M. Migeon
Mme Courtemanche avait donné pouvoir à M. Vacher
Mme Monaco avait donné pouvoir à M. Breyse
Mme Guevaer avait donné pouvoir à Mme Villette
Mme Bazin avait donné pouvoir à Mme Caro

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Les 3 mai et 14 juin 2022 : Commission « Commerce » portant sur l'activité commerciale et artisanale de la commune, suivie de la réunion d'échange avec les commerçants sur les Flâneries Musicales et avec les artistes Magdunois dans le cadre du projet « Arts en Vitrites » ;

Le 3 mai 2022 : Réunion ADAPI à Chaingy ;

Le 8 mai 2022 : Cérémonies commémoratives de la Victoire du 8 mai 1945 ;

Le 9 mai 2022 : Commission « Vie Associative/Jumelages » portant sur la préparation du Forum ; l'utilisation des salles ; la reprise des activités associatives ;

Le 10 mai 2022 : Goûter des Aînés ;

Le 19 mai 2022 : Commission de contrôle de la liste électorale pour les élections législatives ;

Le 19 mai 2022 : Conseil Communautaire portant notamment sur l'approbation des comptes de gestion 2021, l'affectation définitive des résultats budgétaires 2021 et les comptes administratifs 2021 des différents budgets ; l'aire de Grand passage - adoption du règlement

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0) 238 447 667

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com

intérieur ; la fixation des tarifs - approbation de la convention d'occupation temporaire ; le schéma directeur des eaux pluviales - attribution du marché ; l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - attribution du marché Scolaire - approbation de la convention de déploiement de l'Espace Numérique de Travail dans les écoles du 1^{er} degré de l'Enseignement Public de la Région Centre-Val de Loire ; les interventions musicales dans les écoles du Val d'Ardoux - Demande de subvention au Conseil départemental du Loiret ; l'Office de Tourisme - approbation des conditions particulières de vente pour les animations et la location de vélos ; l'Office de Tourisme - approbation d'une convention type pour le balisage et l'entretien des parcours de randonnée d'intérêt touristique et communautaire ;

Le 21 mai 2022 : Commission « Tourisme/Identité de Ville » portant sur le Clou ; la présentation de la version relookée du Grand Jeu d'Artagnan ;

Le 21 mai 2022 : Réunion de travail, suivie d'un pique-nique et d'une visite de la Caserne des Pompiers par le Conseil Municipal des Enfants ;

Le 30 mai 2022 : Commission « Scolaire » portant sur les dérogations scolaires et la rentrée 2022/2023 ;

Du 1^{er} au 5 juin 2022 : Accueil des Anglais du Jumelage Meung/Lymm ;

Les 2, 3 et 4 juin 2022 : Festicolor (19^{ème} édition) ;

Le 5 juin 2022 : Moment convivial au Moulin Massot pour remercier les bénévoles de l'Association « Cléry, Son Histoire en Lumière » dans le cadre de la présentation de l'exposition « La vie quotidienne sous l'Occupation » au Moulin Massot ;

Le 7 juin 2022 : Commission d'Appel d'Offres portant sur l'attribution des marchés de travaux et de rénovation thermique du centre de loisirs ;

Les 12 et 19 juin 2022 : Élections Législatives ;

Le 13 juin 2022 : Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et le C.C.A.S. ;

Le 13 juin 2022 : Commission « Sport » pour préparer la fête du sport ;

Le 17 juin 2022 : Commission « Culture » et Groupe Culture portant notamment sur le bilan des manifestations depuis fin avril ; le PACT 2022 ; les actualités de la dernière Commission Culture/Lecture publique de la C.C.T.V.L ; la préparation du planning culturel et du planning de La Fabrique 2022-2023 ; l'organisation de la présentation de la prochaine Saison Culturelle ; la participation aux Journées européennes du Patrimoine (week-end des 17 et 18 septembre) ; la programmation des prochaines Journées Gaston Couté (17^{èmes}) ; la participation à la Fête de la Science 2022 ; les modalités d'organisation des goûters d'anniversaire à La Monnaye ; l'organisation de la journée du 8 octobre autour de l'Orgue de la Collégiale (5^{ème} Festival des Orgues en Pays Loire Beauce) ; la programmation du Festival « Elles au Centre 2023 » ; les nouvelles propositions artistiques ;

Le 20 juin 2022 : Commission des Finances pour préparer le Conseil Municipal du 27 juin 2022 ;

Le 21 juin 2022 : Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 de l'école privée Saint-Jean ;

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

1.1) Candidature au dispositif « cantine à 1 € ».

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à candidater au dispositif de la « cantine à 1 € » auprès de l'Agence de Services et de Paiement pour une mise en place à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 3 ans (sous réserve de la réponse de l'Agence de Services et de Paiement).

2) Admissions en non-valeur (Budget Principal et Service de l'Eau).

A l'unanimité, l'Assemblée adopte les admissions en non-valeur concernant le Budget Principal et le Budget du Service de l'eau qui reprennent des créances pour lesquelles Madame le Chef du Service de Gestion Comptable a épuisé toutes les voies de recours en sa possession.

3) Compte-rendu des décisions du Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, l'Assemblée prend acte du compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal depuis le Conseil Municipal du 14 mars dernier.

4) Fixation du tarif d'abonnement pour le compteur d'eau.

A l'unanimité, l'Assemblée confirme le montant de l'abonnement pour le compteur d'eau à 8 € (diamètre 15 à 20 mm) afin d'uniformiser la tarification pour tous les types d'appareils et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les formalités inhérentes à la mise en œuvre de cette décision.

5) Fixation des tarifs pour l'organisation de goûters d'anniversaire à La Monnaye (Musée/Médiathèque).

A l'unanimité, l'Assemblée fixe les tarifs pour l'organisation de goûters d'anniversaire à La Monnaye (Musée/Médiathèque) à destination des enfants de 6 à 11 ans, pour lesquels seront notamment proposées des activités de type ateliers.

6) Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022 : répartition de la subvention régionale au profit des acteurs culturels locaux.

Le Conseil Régional ayant informé la Collectivité du versement d'une subvention au profit de la Commune pour la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2022, à l'unanimité, l'Assemblée fixe la répartition de cette subvention entre les différents acteurs locaux et autorise Madame le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

7) Attribution d'une subvention complémentaire au profit de l'Association Musiques en Meung.

Dans le prolongement de l'épisode climatique survenu le samedi 4 juin dernier sur la commune, entraînant l'annulation de la dernière soirée de la 19^{ème} édition de Festicolor, à l'unanimité, (un élu ne prenant pas part au vote) l'Assemblée décide d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 € au profit de l'Association Musiques en Meung, celle-ci permettant de l'aider financièrement à faire face aux frais engendrés par cette situation exceptionnelle, dans le cadre de son Festival.

8) Poursuite de la commercialisation de la Z.A.C. des Tertres.

Dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C. des Tertres, à l'unanimité, l'Assemblée donne une délégation générale à Madame le Maire pour la vente des terrains de la dernière phase, pour poursuivre les travaux de viabilisation nécessaires en prescrivant les consultations des entreprises,

pour la mise à jour du dossier de réalisation de la Z.A.C. et l'autorise à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

9) Rétrocession de la voirie rue de la Barre appartenant à la copropriété Résidence Porte d'Amont au profit de la Commune.

A l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour réaliser en temps voulu la reprise dans le domaine public d'une portion de voie située rue de la Barre, appartenant à la copropriété Résidence Porte d'Amont, au profit de la Commune et pour effectuer toutes les formalités nécessaires, cette opération n'ayant pas été effectuée lors de l'acquisition du bâtiment 12 rue de la Barre.

10) Revitalisation de l'activité commerciale de restauration en centre-ville.

Dans le prolongement des actions d'ores et déjà lancées pour la redynamisation du commerce en centre-ville, à l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à développer l'offre de restauration afin de rendre plus attractif le tourisme local.

11) Complément à la délibération sur le droit de préemption urbain sur les baux commerciaux et les fonds de commerce.

Dans le prolongement de la délibération de principe du 13 décembre 2021 sur le droit de préemption urbain sur les baux commerciaux et les fonds de commerce, à l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à la compléter afin de prendre en compte l'avis des chambres consulaires et lui donne délégation pour effectuer toutes les formalités qui pourraient s'avérer nécessaires à l'issue de l'avis qui sera rendu par ces autorités.

12) Désignation d'un représentant de la Commune au sein du CLIC-Entraide Union.

A l'unanimité, l'Assemblée désigne Madame Agnès DELARUE, représentante de la Commune au sein du CLIC-Entraide Union pour remplacer Madame Jeannine MENAGER.

13) Personnel communal :

- **Modification du tableau des effectifs,**

A l'unanimité, l'Assemblée donne délégation à Madame le Maire pour mettre à jour en temps voulu le tableau des effectifs compte tenu du recrutement d'un gestionnaire des ressources humaines en raison de la mutation de l'agent actuel et d'un assistant de communication.

- **Comité Social Territorial,**

Dans le prolongement de la délibération du 8 novembre 2021 concernant la mise en place du Comité Social Territorial, à l'unanimité, l'Assemblée décide de reprendre celle-ci afin d'indiquer précisément la création d'un Comité Social Territorial commun à la Commune et au C.C.A.S., sachant que le Conseil d'Administration de ce dernier fera la même démarche de son côté. Elle donne délégation à Madame le Maire pour fixer les modalités de déroulement des élections professionnelles afférentes.

- **Archives municipales : convention de mise à disposition de service entre Beaugency et Meung-sur-Loire pour la formation du Responsable.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de service entre la Commune de Beaugency et la Commune de Meung-sur-Loire relative à la formation de Cécile FACON dans le cadre de sa prise de poste de Responsable des Archives Municipales et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Questions et Communications diverses.

Madame le Maire fait part des prochaines dates à retenir :

Le 28 juin 2022 à 19h30 : Commission « Culture » élargie aux associations

Le 30 juin 2022 à 9h00 : Commission Communale des Impôts Directs

Le 30 juin 2022 à 20h30 : Conseil communautaire à Meung-sur-Loire (salle Alain Corneau)

Du 1^{er} au 5 juillet 2022 : Accueil des Polonais du Jumelage Meung/Bierun avec un accueil officiel le vendredi 1^{er} juillet à 18h30 à La Monnaye

Le 5 juillet 2022 à 18h30 : Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 des écoles des Potières, des Papecets et Jehan de Meung à La Monnaye

Le 7 juillet 2022 à 17h00 : Commission « Travaux/Voirie/Eau »

Le 8 juillet 2022 à partir de 20h00 : Cinéma de plein air (projection à 22h00) initié par le Conseil Municipal des Enfants au centre de loisirs et animation par La Potinette Ludik' tour

Le 12 juillet 2022 à 9h00 : Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le 14 juillet 2022 :

- 8h30 : Rassemblement Square de Gundelfingen,
- 9h00-11h00 : Concours de pêche,
- 11h15 : Remise des prix
- 22h00 : Rassemblement Square des Vignerons
- 23h00 : Feu d'artifice suivi du bal

Le 27 août 2022 : Fête du Pont

Le 3 septembre 2022 de 10h00 à 17h00 : Forum des Passions précédé de l'accueil des nouveaux Magdunois à 9h30 et Fête du sport

Le 19 septembre 2022 à 18h30 : Commission des Finances

Le 26 septembre 2022 à 20h30 : Conseil Municipal

Les 9 et 10 octobre 2022 : Séminaire des Elus à Royan

Madame le Maire fait le point sur les travaux en cours ou réalisés :

Terrain de football : le nivellement du terrain et la pose de la main-courante sont achevés, l'engazonnement et les finitions espaces verts sont prévus courant juillet.

Un plateau surélevé a été aménagé rue de Châteaudun.

La chicane de rétrécissement de chaussée rue Ingres doit être modifiée. Le nouvel aménagement est prévu le 29/06.

Porte d'Amont : consultation en cours (remise des offres au 30/06) pour des travaux de restauration générale -extérieure et intérieure- de la Porte d'Amont (maçonnerie, pierre de taille, charpente, couverture et menuiseries) ainsi que la mise aux normes des installations électriques. Les travaux, en lien avec l'INRAP, débiteront en septembre 2022.

Place du Maupas : consultation lancée le 27 juin pour une remise des offres le 28 juillet.

Requalification de la voirie et enfouissement des réseaux Rues Aristide Briand/Haute Croix : consultation à venir (publicité semaine du 27 juin ou du 4 juillet)

Un bilan d'activité de la Maison France Services est réalisé après une année de fonctionnement.

Madame le Maire clôture la séance et souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil Municipal.

Affiché le : 04/7/22

Meung-sur-Loire, le 29 juin 2022

Le Maire,
Pauline MARTIN



VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 27 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres représentés : 5
Nombre de membres excusés non représentés : 0
Nombre de membres absents : 0
Date de la convocation : 17 juin 2022

Vote pour : 29 (dont 5 pouvoirs)
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°2022-053 : Poursuite de la commercialisation de la Z.A.C. des Tertres.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Caro, Mme Perol, M. Simonnet, Mme Roussel, M. Rabier, Mme Beaupuis, M. Panefieu, M. Ollivier, Mme Mauclerc, M. Thomas, M. Moreau, M. Langer, M. Guinard, Mme Delarue, M. Dalmat, Mme Villette, M. Vacher, Mme Delorme, Mme Le Berre, M. Camus, M. Breyse, M. Sireuil.

Secrétaire de séance : M. Camus.

Absents excusés représentés :

M. Despérelle avait donné pouvoir à M. Migeon
Mme Courtemanche avait donné pouvoir à M. Vacher
Mme Monaco avait donné pouvoir à M. Breyse
Mme Guevaer avait donné pouvoir à Mme Villette
Mme Bazin avait donné pouvoir à Mme Caro

Dans le cadre de la commercialisation de la dernière tranche de la Z.A.C. des Tertres, il est demandé à l'Assemblée de donner une délégation générale à Madame le Maire pour poursuivre les travaux de viabilisation en prescrivant les consultations des entreprises, fixer les prix de vente des terrains, mettre à jour les dossiers réglementaires et de l'autoriser à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Cette dernière partie comporte 79 lots.

La consultation pour les travaux de viabilisation sera lancée prochainement pour un début de travaux d'ici la fin de l'année.

Parallèlement, la recherche d'une ou plusieurs agences pour assurer la commercialisation des lots sera également mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne une délégation générale à Madame le Maire :
 - pour fixer le prix des terrains au m², en lien avec le service de France Domaine, pour assurer la vente des terrains de la dernière phase,
 - pour assurer les travaux de viabilisation nécessaires à cette dernière tranche,

.../...

- confirme la délégation de Madame le Maire en date du 24 juin 2019 pour assurer la mise à jour du dossier de réalisation en tant que de besoin,
- autorise Madame le Maire à :
 - lancer en temps voulu la consultation des entreprises pour réaliser les travaux de viabilisation selon les règles de la commande publique,
 - procéder à la mise jour du dossier de réalisation ainsi que des différentes pièces réglementaires qui s'avèreraient nécessaires, à effectuer les mesures de publicité et à mettre à disposition du public le dossier afférent,
 - effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
 - signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
- dit que Madame le Maire rendra compte de l'avancée de la mise en œuvre de cette décision en séance de Conseil Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Pauline MARTIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Loiret

VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 24 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres représentés : 5
Nombre de membres excusés non représentés : 0
Nombre de membres absents : 0
Date de la convocation : 13 juin 2019

Vote pour : 29 (dont 5 pouvoirs)
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°2019 - 063 bis : Z.A.C des Tertres : lancement de la consultation en vue de la commercialisation d'une première tranche de 46 lots.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, M. Le Gallo, Mme Perol, M. Rabier, Mme Roussel, Melle Caro, Mme Beaupuis, M. Despérelle, M. Langer, M. Guinard, M. Pichon, Mme Roche, Mme Vair-Piova, Mme Mauderc, Mme Ménager, Mme Delarue, Mme Le Berre, M. Moreau, M. Zapf-Lacroix, M. Boutaud, M. Barbotin, M. Viallon, Mme Fischer.

Secrétaire de séance : Melle Caro

Absents excusés représentés :

M. Simonnet avait donné pouvoir à Mme Beaupuis
M. Vivet avait donné pouvoir à M. Le Gallo
M. Wleckowicz avait donné pouvoir à Mme Roussel
Melle de Lauriston avait donné pouvoir à Mme Martin
Mme Médard avait donné pouvoir à M. Zapf-Lacroix

Dans le prolongement de la délibération n°2019-063 du 24 juin 2019 relative à la mise à jour des dossiers réglementaires de création et de réalisation de la Z.A.C. des Tertres, il convient de lancer une consultation en vue de la commercialisation d'une première tranche de 46 lots.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure et à signer tous actes afférents à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance de Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à :

.../...

- lancer la consultation en vue de la commercialisation d'une première tranche de 46 lots, situés dans la Z.A.C des Tertres,
- effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, et notamment les mesures de publicité,
- signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, à charge pour elle d'en rendre compte en séance de Conseil Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Pauline MARTIN



VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 27 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres représentés : 5
Nombre de membres excusés non représentés : 0
Nombre de membres absents : 0
Date de la convocation : 17 juin 2022

Vote pour : 29 (dont 5 pouvoirs)
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°2022-056 : Complément à la délibération sur le droit de préemption urbain sur les baux commerciaux, les fonds de commerce et les fonds artisanaux.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Caro, Mme Perol, M. Simonnet, Mme Roussel, M. Rabier, Mme Beaupuis, M. Panefieu, M. Olivier, Mme Mauclerc, M. Thomas, M. Moreau, M. Langer, M. Guinard, Mme Delarue, M. Dalmat, Mme Villette, M. Vacher, Mme Delorme, Mme Le Berre, M. Camus, M. Breysse, M. Sireuil.

Secrétaire de séance : M. Camus.

Absents excusés représentés :

M. Despérelle avait donné pouvoir à M. Migeon
Mme Courtemanche avait donné pouvoir à M. Vacher
Mme Monaco avait donné pouvoir à M. Breysse
Mme Guevaer avait donné pouvoir à Mme Villette
Mme Bazin avait donné pouvoir à Mme Caro

Lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un droit de préemption sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux au regard du périmètre de l'opération de revitalisation de territoire.

Cette décision est soumise à l'avis consultatif des chambres consulaires. Celles-ci ont été sollicitées par courrier en date du 3 juin 2022.

Il est donc proposé de donner délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités qui pourraient s'avérer nécessaires à l'issue de l'avis qui sera rendu par ces autorités, à charge pour celle-ci d'en rendre compte en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme le principe de la mise en œuvre du droit de préemption urbain sur les baux commerciaux, les fonds de commerces et les fonds artisanaux,
- donne délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités qui pourraient s'avérer nécessaires à l'issue de l'avis qui sera rendu par les chambres consulaires, concernant la mise en place d'un droit de préemption sur les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux,

.../...

- autorise Madame le Maire à :
 - effectuer toutes les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance,
 - signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Pauline MARTIN





Le Président

ELUS	RESP	INFO	SERV	RESP	INFO
		X	DS		2
JUG			DS1	2	
FV	2		T. 10/10/22		2
N° Réf: _____		Ventilé le : _____			

Dossier suivi par Adeline ASSERIN
Tél : 02 38 77 77 93 – 06 72 43 17 62
Mail : adeline.asserin@loiret.cci.fr

Envoyé en préfecture le 28/07/2022
Reçu en préfecture le 28/07/2022
Affiché le 
ID : 045-214502031-20220627-2022_056_2-DE

27 JUIN 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DU VAL DE LOIRE

MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE
Madame Pauline MARTIN
Maire
32 Rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Fleury-les-Aubrais, le 23 juin 2022

Madame le Maire,

Par courrier en date du 3 juin 2022, vous avez sollicité notre avis sur la délibération de votre conseil municipal concernant la mise en place d'un droit de préemption sur les baux commerciaux et nous vous en remercions.

Ce nouveau périmètre répond pleinement à votre démarche de reconquête du commerce en centre-ville et ses abords ; la diversité, le maintien et le soutien au commerce de Meung-sur-Loire pourront ainsi être assurés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret émet un avis favorable sur cette proposition de périmètre de sauvegarde.

Vous souhaitant bonne réception de cet avis, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.


Philippe GOBINET

Courrier arrivé le

19 JUL. 2022

MEUNG SUR LOIRE

Mme le Maire
Ville de Meung sur Loire
32 rue du général de Gaulle
45130 MEUNG SUR LOIRE

SERVICE ECONOMIQUE

Nos Réf. : 2022/SC/22.06.33
Affaire suivie par Stéphane CADEAU
Tél : 02.38.62.99.93 / scadeau@cma-cvl.fr
Objet : Instauration d'un droit de préemption commercial à Meung sur Loire

Orléans, le 30 juin 2022,

Madame le Maire,

Chère Pauline,

Vous souhaitez instaurer un droit de préemption commercial pour lutter contre la vacance commerciale et accroître la diversité de l'offre en faveur des habitants et des touristes.

Comme vous, je suis fortement attachée à la proximité. Les commerces de centre-ville font partie de notre culture, de la diversité de l'offre, de la vie de nos communes. Je soutiens donc toute mesure qui concourt à maintenir l'activité des artisans et commerçants, en particulier en centre-ville.

A Meung sur Loire, cela concerne 30 artisans – commerçants (sur les 152 artisans immatriculés à Meung sur Loire), essentiellement en coiffure, esthétique, boulangerie, pâtisserie, boucherie, fleuriste, mécanique automobile et quelques autres activités annexes (dont 22 en centre-ville). Avec l'instauration concomitante d'une interdiction de transformer les commerces en habitation dans le PLU, la collectivité disposera des outils nécessaires pour forger son avenir et maintenir des services diversifiés et de qualité au plus près des habitants.

En conséquence, j'émet un avis favorable à l'instauration d'un droit de préemption commercial à Meung sur Loire.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma haute considération.



Aline MERIAU,
Présidente de la CMA CVL - Loiret